

Victimes et enquêtes, quand la vérité se dilue dans l'émotion

> **Justice** Certaines affaires criminelles se transforment en mystères insolubles

> **Décryptage** avant la première conférence de presse de la justice dans l'affaire Luca

Marie Parvex

Seznec, Barschel, Grégory et aujourd'hui Luca. Des grandes affaires qui bouleversent l'opinion publique et possèdent des ingrédients communs: des manquements à l'enquête, des familles très impliquées, une déferlante médiatique et le mystère qui subsiste. A la veille de la première conférence de presse du Ministère public au sujet de l'affaire Luca, un psychiatre, un enquêteur, un expert de la police scientifique et un juge décortiquent les mécanismes de ces dossiers chauds.

En point de mire, un questionnaire d'ordre philosophique: si, un jour, on découvrait la vérité sur ces affaires, pourrait-on la croire? «Avec le temps, c'est la vérité qui s'enfuit», disait Edmond Locard, l'un des pères de la police scientifique. Une affirmation concernant les preuves matérielles qui s'applique tout aussi bien aux forces psychologiques en jeu dans ces grands dossiers.

L'un des dangers qui guettent les enquêteurs dans les premières heu-

res d'une investigation, c'est l'effet Rosenthal. Un mécanisme psychologique qui influence les résultats d'une expérience en validant les hypothèses, conscientes ou non, de l'expérimentateur. «Cela est arrivé à mes enquêteurs lors du décès d'une jeune fille par overdose, se souvient Olivier Guéniat, aujourd'hui commandant de la police jurassienne. Les policiers ont relevé tous les éléments confortant cette hypothèse, omettant de vérifier l'intervention d'un tiers tant cette première explication leur paraissait évidente.» Ces manquements ont embourbé l'équipe policière au moment où la mère s'est mise à douter de la conclusion. «Nous étions certains que l'overdose était la vérité. Mais nous n'avions aucun moyen de prouver à la famille qu'un tiers n'était pas intervenu.»

«La réponse de l'expert dépend de la question qu'on lui pose»

Vient ensuite le temps des multiples expertises, conduites parfois très longtemps après les faits. Comment expliquer que des analyses scientifiques puissent donner lieu à des conclusions divergentes? «La réponse de l'expert dépend de la question qu'on lui pose», répond Pierre Margot, directeur de l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne. «Par ailleurs, si le juge le mandate, il sera en possession d'informations que la famille n'aurait pas pu lui soumettre.»

Au moment de l'interprétation des analyses, une part de subjectivité entre en jeu. La découverte d'une trace d'ADN ne désigne pas à elle seule le coupable. «Elle indique seulement qu'il y a eu un contact entre la personne et la surface analysée», précise l'expert. «Nos rapports sont formulés comme des hypothèses plus ou moins probables parce que la certitude n'existe pas de manière absolue.»

Se basant sur les faits et ces rapports d'expertises, le juge se forge dans la mesure du possible une intime conviction. Subjective elle aussi. «A partir de combien d'arbres alignés entre eux, serez-vous convaincu qu'ils ont été plantés par la main de l'homme?» demande le juge jurassien Pierre Lachat. La réponse varie d'un individu à l'autre. «Ce sont des éléments objectifs et l'absence de doute raisonnable qui font naître un sentiment subjectif de conviction.» Cette dernière est influencée par la crédibilité que le juge accorde aux experts. «Elle dépend de la réputation du scientifique mais aussi parfois de la manière de rédiger un rapport», analyse Phillip Jaffé, spécialiste en psychologie légale.

Parfois, la justice sera dans l'impossibilité de trancher. «La vérité judiciaire n'est pas toujours la vérité vraie», souligne Pierre Lachat. Et ce n'est pas toujours acceptable. «Les familles ont souvent l'impression qu'on ne les entend pas alors qu'elles nous demandent des choses qui sont de l'ordre de l'impossible», regrette Olivier Guéniat.

«La dynamique émotionnelle qui les étirent peut parfois induire l'impossibilité de lâcher prise et un besoin presque pathologique d'explication fondé sur leurs propres sentiments de culpabilité», analyse Phillip Jaffé. Le psychiatre souligne les effets de mode lors de ces affaires au long cours, qui privilégient par vague une hypothèse plutôt qu'une autre. «A un certain stade de l'affaire, aucun scénario ne sera jamais satisfaisant. Celui qui l'emporte est celui qui est diffusé avec le plus grand mégaphone.» Quand le mystère est trop insupportable, émergent les théories du complot. «Leur succès dépend de l'opacité de l'environnement social dans lequel l'affaire s'enracine», explique Phillip Jaffé. Les hautes sphères de la politique européenne dans l'affaire Barschel. L'image d'un Valais clanique et xénophobe dans le cas de Luca.

La presse est le relais de ces scénarios, informée par la famille et son entourage puisque la justice reste muette jusqu'au procès, s'il y en a un. «J'ai souvent vu des affaires, dans lesquelles j'étais expert, être relayées de manière complètement faussée dans les médias», témoigne Pierre Margot. Prisonnières d'une impasse et du fossé qui sépare la justice des connaissances populaires, «des personnes qui ne croient pas aux hypothèses de la justice et qui se sont exprimées dans les médias ne reviendront probablement jamais en arrière, même si on leur amène la preuve qu'elles attendaient», estime Olivier Guéniat. Le mystère l'emportera alors de toute façon.

L'affaire Luca

Le 12 février 2002, Luca est retrouvé en hypothermie grave, à demi-nu, dans la neige de Veysonnaz (VS). La justice conclut en 2004 que l'enfant a été attaqué par son chien. Entre-temps, la famille a mandaté un détective privé, dont l'enquête évoque l'implication de tiers. En octobre 2010, les parents demandent la réouverture du dossier sur la base d'un dessin effectué en 2005 par le petit frère de Luca. Fin 2011, la télévision et la justice italienne s'emparent de l'affaire. Sous la pression médiatique, la justice valaisanne donnera sa première conférence de presse sur cette affaire ce jeudi. Luca s'exprimera également.

L'affaire Seznec

Le Français Joseph Marie Guillaume Seznec est reconnu coupable en novembre 1924 du meurtre de Pierre Quéménéur, commis dans la nuit du 25 au 26 mai 1923 et dont le corps n'a jamais été retrouvé. En 2005, le dossier est rouvert à la demande de la famille. Une audience accorde le bénéfice du doute à Seznec et l'on évoque alors une sombre machination policière à son encontre. La justice maintiendra finalement la condamnation parce qu'aucun nouvel élément dans les expertises ne met en doute sa culpabilité. La famille hésite à saisir la Cour européenne des droits de l'homme puis renonce.

L'affaire Grégory

Le 16 octobre 1984, Grégory, 4 ans, est retrouvé pieds et poings liés dans la Vologne (Vosges). La justice met un parent, Bernard Laroche, en examen pour meurtre sur dénonciation de sa belle-sœur. Il sera libéré en raison d'erreurs dans la procédure puis assassiné par le père de Grégory. La mère de l'enfant, Christine, est ensuite poursuivie avant d'être innocentée en 1993. De nouvelles expertises ont eu lieu dernièrement à la demande des parents de Grégory. Le 16 janvier 2012, les dernières expertises ADN effectuées sur les cordelettes qui attachaient l'enfant n'apportent aucun élément nouveau.

L'affaire Barschel

Uwe Barschel, ministre allemand démissionnaire suite à un scandale politique, est retrouvé mort tout habillé dans sa baignoire de l'hôtel Beau Rivage à Genève le 11 octobre 1987. Quelques jours plus tard, la justice affirme lors d'une conférence de presse qu'il s'agit d'un suicide. La famille engage un détective privé et amène des éléments qui appuient la thèse d'un meurtre. Elle parvient à remettre en route la procédure classée en Suisse mais les enquêtes, allemandes et suisses, sont finalement classées sans trancher entre les deux hypothèses. La dernière version parue dans les médias en 2010 accusait le Mossad. M. P.